

TERRES D'AURIGNAC

Finances : les contribuables ne lâchent rien

FINANCES Si une seule motion devait réunir les camps opposés du collectif des contribuables et des élus de la communauté de communes, c'est bien celle qui sera déposée ces prochains jours par cette dernière à propos de la suppression de la trésorerie d'Aurignac, ainsi que de celles de l'Isle-en-Dodon et Boulogne.

Quelques membres du collectif des contribuables ont assisté, impassibles par force, à une réunion communautaire morose, observant des délégués qui ne semblent plus très concernés par les finances, celles-ci étant entre les mains de la Chambre régionale des comptes. Un point financier de Thomas Faure a permis à chacun d'évaluer la situation globale, l'état des paiements, sachant que le président, évoquant la situation préoccupante, a affirmé ne plus être en mesure de faire des économies supplémentaires. Conseil communautaire qui a validé le choix du prestataire pour la piscine, la création du syndicat mixte ouvert du musée-forum, le transfert des collections appartenant à la mairie d'Aurignac au musée, le réaménagement du poste de la directrice de la régie du musée en chargée de communication et du développement du territoire. Cette dernière délibération a fait l'objet de quelques demandes d'explications complémentaires et a été adoptée par 14 voix (7 contre, 9 abstentions).



Michel Cabé (à gauche) et F. Dignat devant plus de 150 personnes.

Le cadre de la fusion a été évoqué, Jean-Michel Loségo et certains vice-présidents ayant assisté à une première réunion intercommunautaire consacrée aux domaines de compétences. Les débats et prises de décisions risquent de créer des tensions dans chaque communauté. Ainsi la voirie ou encore l'accueil périscolaire sont traités par chaque entité de façon extrêmement différente.

Révolte solidaire

Le lendemain, c'est à Aulon que le collectif des contribuables se réunissait en assemblée générale

et en appelait à la mobilisation de chacun. Quelques délégations protestataires du Comminges étaient venues apporter leur soutien au collectif et exposer leurs propres préoccupations : Vivre en vallée de Saint-Béat, et le collectif interdépartemental de défense de l'usager citoyen contribuable d'Alain Padovani.

Le collectif a voté pour le dépôt d'une deuxième plainte concernant les frais financiers générés par la ligne de trésorerie présumée illégale. Une plainte similaire a déjà été déposée il y a plusieurs mois par certains élus ; la

première plainte du collectif concerne l'utilisation présumée abusive d'une carte carburant par l'ancien président de la CCTA. Personne n'est à ce jour en mesure de connaître l'avancée des dossiers.

«L'année dernière, explique Francis Dignat, président du collectif, nous avons demandé aux contribuables de ne pas payer le différentiel entre les impôts 2014 et ceux de 2015 puis d'obtempérer aux dernières mises en demeure. Cette année, nous allons lancer une action afin que ces sommes soient versées sur un compte séquestre de la Caisse des dépôts et consignations et demander des explications sur l'augmentation de 2015 qui ne pourra que perdurer cette année : au pire, encore augmenter de 48% supplémentaires, soit 114% par rapport à 2014. Face à cette situation, il appartient à nous tous, contribuables des Terres d'Aurignac de nous mobiliser et d'agir. Nous ne pouvons attendre sans réaction, passivement, les taux de fiscalité qui nous seront imposés cet automne.»

Philippe Jouret